

Syndicat Mixte du PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON

Réunion du Comité Directeur du 11 octobre 2006

Compte rendu

Etaient présents sous la présidence de M. le Président Daniel WEBER

Les Conseillers : Jean-Paul DIRINGER, André ONIMUS, Michel HABIG, Patrice FLUCK, Alain FOECHTERLE, Jean-Pierre WIDMER, François SAUVAGEOT, Paul HEGY, Didier VIOLETTE, François BERINGER, François GRUNENBERGER, Gérard SCHATZ, Alain GRAPPE, Gilbert MOSER.

Etaient excusés : Thomas BIRGAENTZLE (procuration à Daniel WEBER), Roland BRAUN

Assistaient en outre à la séance : André VARCIN, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Guebwiller ; Michel WALLER, Président du Conseil de développement ; Jean-Luc ULLMANN, Ville de Guebwiller ; Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1 - Gouvernance du Pays :

1-1 Portage du Pays

Le portage du Pays est aujourd'hui assuré par le Syndicat Mixte du Pays. De l'avis du cabinet ACTER qui a élaboré la Charte de Pays cette organisation juridique apparaît bien adaptée au contexte du territoire et aux orientations portées par la Charte.

Toutefois, dans un souci de cohérence des périmètres, de lisibilité des politiques qui seront mises en œuvre par les communautés de communes et d'optimisation des moyens, la Charte de Pays propose la fusion du Syndicat Mixte du Pays avec celui du SCOT.

Cette mise en cohérence est un objectif de la Charte.

Le Comité Directeur délibère positivement sur le principe de fusion du Syndicat pour le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Il souhaite s'orienter vers une simplification de l'organisation, tendre vers une meilleure lisibilité et davantage de cohérence territoriale. Il propose de prendre contact avec le Président de la Communauté de communes du Pays de Rouffach, adhérent au Grand Pays de Colmar et au Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

1-2 Moyens propres

Les moyens propres au Pays se limitent aujourd'hui à un seul poste de chargée de mission « généraliste ».

Au regard des objectifs fixés par la Charte, et au vu des modalités d'organisation d'autres Pays, il convient d'adapter les moyens de fonctionnement et d'assurer leur articulation avec le SCOT.

L'orientation proposée à cet égard est la suivante :

- un poste (temps plein) pour l'animation de l'axe 1 de la Charte : économie et emploi,
- un poste (temps plein en partage avec le SCOT) pour l'animation des axes 2 et 3 de la Charte : transports et déplacements, habitat-cadre de vie-environnement, tourisme, services à la population,
- un poste (temps plein en partage avec le SCOT) d'assitant-secrétariat,
- un poste (temps plein en partage avec le SCOT) d'encadrement et de direction.

Afin de donner un signal de volontarisme, les recrutements ou nominations les plus importants devront intervenir dès 2006.

Il en est ainsi de :

- l'agent de développement économique,
- l'encadrement et la direction,
- l'assistant secrétariat.

S'agissant du poste d'encadrement et de direction et afin de garantir la nécessaire continuité et cohérence de la mission, un poste statutaire d'attaché pourrait être créé en remplacement du poste d'agent de mission « généraliste » occupé par Corinne FLOTA.

Le recrutement du poste pour l'animation des axes 2 et 3 de la Charte pourrait être envisagée en 2007.

Le Comité syndical décide de la création de :

- ***un poste d'attaché relevant de la fonction publique territoriale pour l'encadrement et la direction du syndicat mixte en remplacement du poste de chargé de mission généraliste,***
- ***un poste d'agent contractuel pour l'animation de l'axe 1 de la Charte,***
- ***un poste d'assistant secrétariat (agent administratif qualifié relevant de la fonction publique territoriale).***

Le poste d'agent contractuel pour l'animation des axes 2 et 3 de la Charte n'est pas créé pour l'instant.

Parmi les moyens propres au Pays figurent également les locaux.

Si la Ville de Guebwiller était en mesure d'héberger (gratuitement) jusqu'à ce jour l'agent d'animation, elle ne pourra accueillir dans ses propres locaux l'équipe technique complète composée de 3 ou 4 personnes.

Elle est cependant disposée à proposer au syndicat mixte la location d'un immeuble lui appartenant en centre ville pour y installer l'équipe technique du Pays et du SCOT. Cette location pourrait être consentie moyennant un loyer mensuel de l'ordre de 500 euros et présenterait l'avantage d'être située à proximité immédiate de la mairie et en conséquence de sa logistique et de ses salles de réunion.

Le Comité syndical approuve cette proposition.

2 – Etat d'avancement des différents projets

Le Comité directeur est appelé à prendre connaissance de l'état d'avancement des différents projets en cours. Des décisions ont été prises sur les points particuliers suivants :

2-1 Economie – Emploi – Formation

➤ Concours « Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon »

La convention entre le CEEI et le Pays est signée. L'organisation du concours est en cours : une affiche et un dépliant ont été créés. Les Communautés de communes et communes du territoire ont été alimentées. Un mailing d'information a été transmis à plus de 250 entreprises du Pays. La liste des entreprises sera transmise aux Communautés de communes pour information.

Le comité Directeur valide la proposition de Monsieur Weber concernant la mise en place de prix pour les lauréats :

1^{er} prix : 800 €

2^{ème} prix : 350 €

3^{ème} prix : 350 €

➤ Pôle d'excellence régional agro-viti-vinicole

Le Grand Pays de Colmar travaille actuellement sur un pôle de compétence agri-viti-vinicole. Dans la mesure où le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est également concerné par cette thématique, le Grand Pays de Colmar a pris contact avec notre Pays pour nous informer du projet.

Objectif :

- Valoriser : développements économiques par l'innovation collaborative : nouveaux produits, nouvelles approches du Packaging, formations à la distribution et à la commercialisation du vin, recherches liées aux ferments et aux précurseurs aromatiques, ...
- Innover : structuration de la recherche et du développement : préservation de l'environnement de culture de la vigne (zones de refuge de la faune et de la flore, qualité de l'eau et maîtrise des pratiques polluantes), accroissement d'échanges et de collaboration entre les différents acteurs, répondre aux demandes/problématiques des professionnels de point de vue des technologies et méthodologies, programme de recherche pour faire face aux problématiques de demain, ... / investigation sur les procédés de fermentation et la maîtrise des précurseurs aromatiques
- Anticiper : développements territoriaux et touristiques : création de mise en scène du Vin d'Alsace, parcours sensoriel autour de la dégustation du vin, balade éducative vitivinicole, ...

Le Comité Directeur décide de prendre contact avec le Grand Pays de Colmar, d'accuser réception du courrier et de formuler son intérêt pour la démarche. Dans le cas où le Pays RVGB est associé de manière plus étroite aux réflexions, le Comité Directeur souhaite que la représentation du Pays soit assurée par Monsieur Schatz pour le Syndicat mixte et Monsieur Albrecht pour le Conseil de développement.

2-2 Tourisme

- **Mise en place d'une base de donnée « Tourisme »** en cours de finalisation. Il comprend un recensement exhaustif réalisé autour du patrimoine, naturel, culturel, gastronomique, de loisirs... La finalité est la promotion touristique au travers des deux outils suivants :
 - **carte/brochure touristique du Pays**, localisant les différents sites d'intérêt patrimonial et touristique, avec à son dos photos et descriptifs des sites est adoptée par tous. Cette carte pourrait à terme être déclinée sous la forme de panneaux d'information à placer dans les lieux stratégiques : OT, Passerelle sur le Rhin de Fessenheim, ...
 - **site internet**, présentoir « Pays » éventuellement, jeu de mémoire type memento.
- **Elaboration d'un ouvrage sur le patrimoine du Pays** : Demande à la Région Alsace pour mobiliser les services de l'Inventaire.

Le Comité directeur demande à la commission tourisme de poursuivre ses travaux notamment en ce qui concerne la carte.

2-3 Environnement – Cadre de vie - Habitat

➤ **Elaboration d'une manifestation autour du thème de l'eau**

Mise en place d'un fichier des personnes à mobiliser ; organisation d'une réunion en comité restreint (Mme Meichler, Mme Levy, Mme Oberle et Mr Ruch) afin de définir les grandes lignes du projet :

- Manifestation prévue pour l'automne 2007 : deuxième 15aine de septembre (22-23 ou 15-16) ;
- Manifestation axée sur un thème central « De la source à la station d'épuration – Préservation de la ressource » et décliné chaque année dans un domaine différent : pour la première année, le choix de l'utilisation de l'eau à vocation économique est fait afin de s'articuler avec l'ouverture de l'Espace des Sources : Sources de Soultzmatt, Viticulture, Agriculture, Pêche. Les domaines « Patrimoine naturel – écosystème », « Sports et loisirs liés à l'eau », « Patrimoine architectural » seront abordés les années suivantes.

La suite des travaux :

- *Finalisation du recensement du patrimoine lié à l'eau.*
- *Réunion du groupe de travail élargi aux des différents intervenants dans le domaine de l'eau.*
- *Réalisation d'une première mouture de projet, définition des engagements des différents partenaires, recherche de financements.*

Le Comité directeur demande à la commission « Habitat – Cadre de vie – Environnement » du Conseil de développement de poursuivre les travaux en vue de la réalisation de l'événement « EAU » en septembre 2007.

2-4 Logo

Le bureau du Conseil de développement et groupe de travail « logo » ont conduit une réflexion menant à la création de deux possibilités de logos pour le Pays.

Le choix final du Comité Directeur porte sur la première proposition. Néanmoins, un travail devra encore être effectué sur le texte et notamment sa police.

2-5 Eurodistrict

Suite à la signature de la Convention de coopération en juillet dernier, le fonctionnement de Eurodistrict est redéfini. Chaque Pays, en plus de son Président, est amené à désigner un deuxième représentant au Comité de Pilotage.

Monsieur Foechterlé accepte de se charger de cette mission.

2-6 Validation de la Charte de Pays

La commune de Merxheim et l'ensemble des Communautés de communes, à l'exception de la Région de Guebwiller, ont délibéré sur le projet de Charte de Pays. La CdC de la Région de Guebwiller délibère le 28 novembre.

Monsieur Weber aborde la possibilité que la Communauté de communes de la Région de Guebwiller organise un Conseil communautaire dans des délais moins longs. Le Comité Directeur sera amené à approuver la Charte dès que l'ensemble des collectivités membres aura délibéré. Il souhaite que la signature du Contrat de Pays avec la Région soit effectuée avant le fin de l'année.

2-7 Association Tandem

Messieurs Hegy et Onimus ont interpellés les élus du Syndicat mixte concernant la prise en charge de la trésorerie de l'Association Tandem. Monsieur Weber propose de prendre contact avec Monsieur Schreiber et d'en discuter lors du prochain Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.